

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

Berger
Levrault

ID : 029-252901368-20240327-27032024_3-DE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2024

Les objectifs et obligations du D.O.B.

1. Les objectifs du D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement : hypothèses d'évolution en matière de fiscalité, de subventions, ...)
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- les informations relatives à la structure des effectifs ;
- les informations relatives aux dépenses de personnel ;
- les informations relatives à la durée effective du travail.

Et depuis 2018 :

- des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- des objectifs concernant l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le contexte budgétaire national :

Les principales mesures fiscales pour le SIRCOB

En 2024, l'augmentation progressive du taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixé en fonction du mode de traitement, par tonne d'ordures ménagères, se poursuit.

En 2024, la TGAP est donc de 14€ la tonne.

En ce qui concerne le SIRCOB, la vente de vapeur a permis depuis 2019 une valorisation énergétique dont le rendement énergétique est supérieur à 65 % (73.06% en 2023 contre 83.94% en 2022). Ce taux de rendement associé à la certification ISO 50 001 de notre exploitant permet au SIRCOB de bénéficier d'une TGAP réduite à 14 €/tonne au lieu de 20 €/t autrement.

La loi de finances prévoit la poursuite de l'augmentation de la TGAP les prochaines années, et notamment pour l'enfouissement.

TGAP pour les installations d'incinération :

Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
Installations non autorisées	tonne	125	125	130	132	133	134	135
A. - Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	tonne	12	12	17	18	20	22	25
B. - Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3	tonne	12	12	17	18	20	22	25
C. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65	tonne	9	9	14	14	14	14	15
D. - Installations relevant à la fois des A et B	tonne	9	9	14	14	17	20	25
E. - Installations relevant à la fois des A et C	tonne	6	6	11	12	13	14	15
F. - Installations relevant à la fois des B et C	tonne	5	5	10	11	12	14	15
G. - Installations relevant à la fois des A, B et C	tonne	3	3	8	11	12	14	15
H. - Installations autorisées dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,70 et réalisant une valorisation énergétique des résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes	tonne	-	-	4	5,5	6	7	7,5
I. - Autres installations autorisées	tonne	15	15	20	22	23	24	25

TGAP pour les centres d'enfouissement :

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Ce contexte national très défavorable à l'enfouissement (car cette augmentation de la TGAP se couple à une réduction des tonnes annuelles autorisées à l'entrée dans les centres d'enfouissement) entraîne deux types d'impacts pour le SIRCOB :

Pour les déchèteries : Un renchérissement du tarif de traitement des « encombrants » (de 95 €/t en 2020 à 135 €/t en 2021, 200 €/t en 2022, 231 en 2023 est prévue jusqu'à 260 €/t en 2025). Coût de traitement 2024 : 237.70€ et TGAP à 58€ (tarif GUYOT dans notre marché : 258.00€)

Pour l'UVED : Un afflux de demandes de sociétés de traitement de déchets se détournant de l'enfouissement pour privilégier l'incinération, et une augmentation des tarifs « REFIOM » et « machefers ».

D'autres éléments – non fiscaux – vont impacter le SIRCOB dans les années à venir :

- ⇒ Le durcissement des normes sur les émissions maximales de polluants atmosphériques => investissements à prévoir, études terminées, investissements en cours
- ⇒ L'obligation de tri à la source (la « collecte séparée des bio-déchets », qui peut être la mise à disposition de composteurs) => baisse des tonnages d'ordures ménagères incinérées et augmentation de leur PCI moyen (et quelle organisation dans le SIRCOB ? Etude toujours en cours en 2024)
- ⇒ Le plan régional de prévention et de gestion des déchets qui prévoit la fermeture de plusieurs sites de traitement des OMr en Bretagne => quelle répartition de leurs tonnages ?
- ⇒ La décision de CITEO de ne pas agréer les petits centres de tri (moins de 30 000 tonnes / bassin de vie de 500 000 habitants) => met en sursis le Centre de tri de Glomel, censé fermer en 2026, étude de reconversion terminée.
- ⇒ L'absence de débouchés pour le CSR en Bretagne (pas de réseaux de chaleur suffisants donc pas d'usines haut PCI) => augmentation des tarifs de traitement des encombrants de déchèterie et absence de modèle économique pour un four haut PCI en centre-Bretagne.

Le contexte budgétaire général du SIRCOB

L'organisation budgétaire :

Le SIRCOB est organisé autour de 4 budgets :

- **Budget « Sircob »**, qui contient les dépenses et recettes de l'usine d'incinération et fait également fonction de budget « général » du syndicat
- **Budget « déchèteries »**, avec une comptabilité analytique par déchèterie et par communauté de communes
- **Budget « centre de tri »**, spécifique à cet équipement
- **Budget « Réseau de chaleur »**, spécifique à l'opération de création du réseau et aux ventes de vapeur qu'il permet. Ce budget rembourse au budget « SIRCOB » des frais importants car il bénéficie de la création de vapeur, dont les coûts sont supportés par le budget « SIRCOB ».

Le personnel :

Les deux activités nécessitant le plus de personnel sont exercées par délégation d'exploitation.

Ainsi, 14 salariés travaillent pour l'UVED, sous délégation d'exploitation au groupe « SUEZ », et 20 salariés (dont 18 reconnus handicapés) travaillent au centre de tri de Glomel, sous délégation d'exploitation à la société « Ecotri », des Ateliers Protégés Fouesnantais.

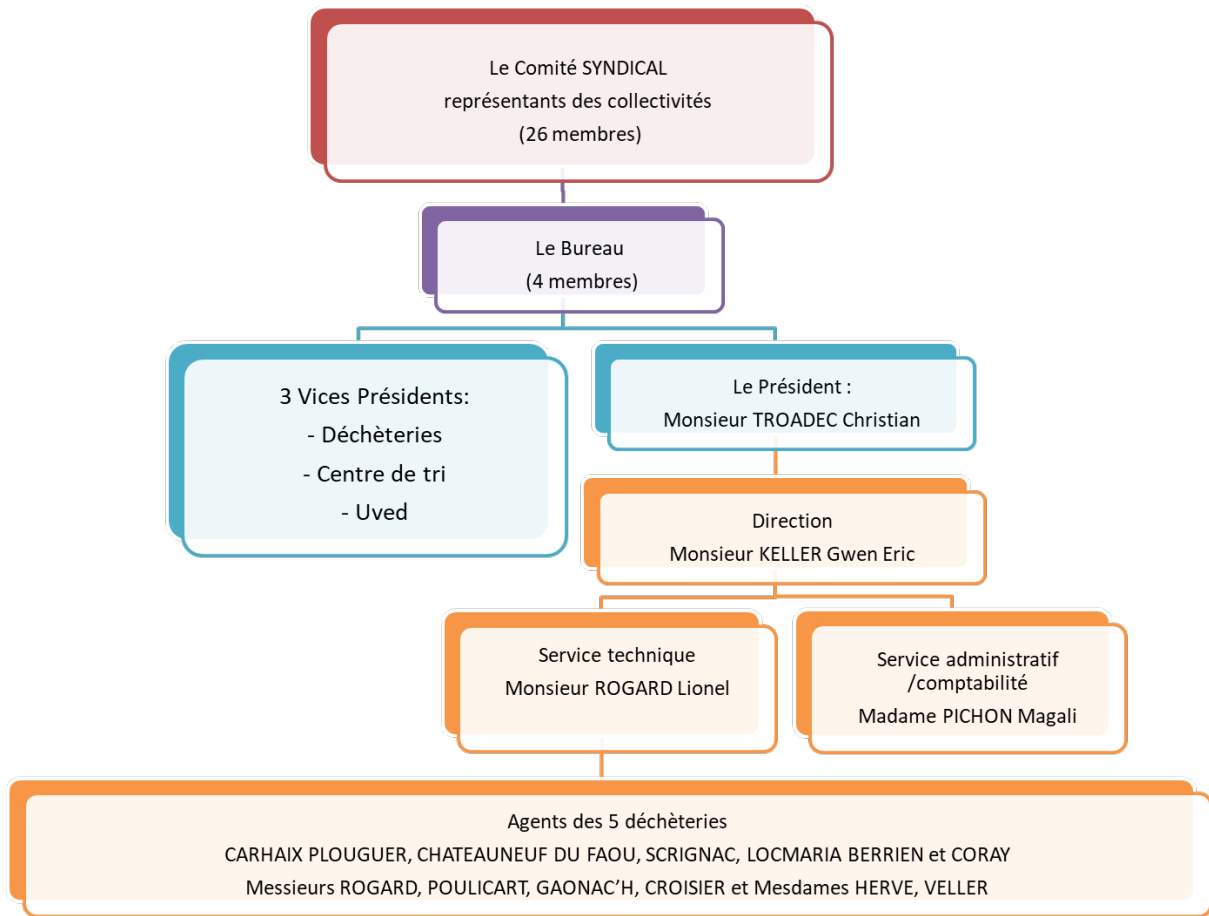
Les cinq déchèteries sont exploitées en régie (haut de quai), par 6 agents titulaires de catégorie C.

En février 2023, un emploi de responsable technique a été créé et c'est un agent de déchèterie qui a obtenu ce poste et qui l'occupe à 50% de son temps, les 50% restants étant toujours dédié à son poste de gardien de déchèterie.

Le secrétariat – comptabilité est assuré par un agent de catégorie C, et la direction par un agent de catégorie A mise à disposition par POHER COMMUNAUTE à raison de 20% d'un temps complet depuis le 1^{er} février 2023.

Le temps de travail est de 35h par semaine (1607h/an), les heures supplémentaires effectuées sont récupérées ou placées sur Compte Epargne Temps.

Organigramme du SIRCOB :



L'état de la dette - liste des emprunts :

Budget SIRCOB UIOM

Libellé de l'emprunt	Montant emprunté	Durée du prêt	Montant remboursement annuel	du	Dernière échéance le
Emprunt réseau de chaleur (*)	3 400 000,00 €	12 ans	306 284,64 €		30/06/2027
TOTALUX			306 284.64 €		

(*) cet emprunt est remboursé au budget SIRCOB par le budget annexe correspondant

Budget Déchèteries

Libellé de l'emprunt	Montant emprunté	Durée du prêt	Montant remboursement du annuel	Dernière échéance le
Construction déchèterie CHATEAUNEUF-DU-FAOU	600 000,00 €	30 ans	35 622.42 €	01/12/2048
Construction déchèterie CORAY	303 550,00 €	20 ans	22 999,28 €	15/06/2031
Rénovation déchèterie CARHAIX	284 548.00 €	25 ans	20 696.75 €	01/07/2048
Rénovation déchèterie CARHAIX	447496.00 €	25 ans	27 880.48 €	01/10/2048
Rénovations déchèteries LOCMARIA et SCRIGNAC	160 743.00 €	25 ans	11 691.73 €	01/07/2048
Rénovations déchèteries LOCMARIA et SCRIGNAC	252 794.00 €	25 ans	15 749.92 €	01/10/2048
TOTAUX			134 640.58 €	

Budget Centre de tri

Libellé de l'emprunt	Montant emprunté	Durée du prêt	Montant remboursement du annuel	Dernière échéance le
Vestiaires	50 000,00 €	15 ans	1 911.69 €	15/05/2024
Modernisation et extension centre de tri	900 000,00 €	15 ans	75 782.75 €	19/09/2029
TOTAUX			77 694.44 €	

Ces emprunts sont effectués à taux fixe, pour la plupart, une partie des nouveaux emprunts pour les déchèteries de Carhaix et Locmaria sont cependant à taux variable, indexés sur le livret A.

4 Le contexte budgétaire pour l'Usine d'Incinération

4-1. Exercice 2023

Le réseau de chaleur a fonctionné toute l'année, la production de vapeur au niveau de l'incinérateur a été de 73 048 Mwh en 2023 (72 454 Mwh en 2022).

La consommation de Nutribabig a été de 42 667 Mwh en 2023 (47 634 Mwh en 2022) on retombe donc ainsi sous les 43 000 Mwh minimum prévus au contrat de vente.

4-1-1. Bilan global Usine d'Incinération

Tonnage reçu : 31 324.56 T en 2023 (29 872,00 T en 2022) répartis principalement comme suit :

- 13 542.23 T des adhérents (13 666.14 T en 2022)
- 1 430.67 T des déchèteries (1 499.56 T en 2022)
- 4 877.90 T de vide de four (4 877.90 T en 2022)

Les tonnages 2023 sont comparables à ceux de 2022, le vide de four est stable à 5 000 tonnes car nous prenons des déchets de l'UVED de Rennes durant sa reconstruction.

Les investissements réalisés : Poursuite des études sur les mises aux normes et le devenir de l'UVED, début de travaux de mise aux normes incendie

Maitrise des dépenses avec la diminution de la participation financière des collectivités (prise en charge par le SIRCOB d'une partie de la hausse de la TGAP) en 2022. Suite à la baisse de tarif votée l'an passé, en 2024 il sera à nouveau proposé une augmentation du tarif d'incinération.

4-1-2. Les résultats financiers estimés de l'exercice 2023 SIRCOB et réseau de chaleur

Section de fonctionnement **budget SIRCOB**

- o Dépenses : 3 776 769.89 € (3 784 244.39 € en 2022, 2 914 877.13 € en 2021)
- o Recettes : 3 793 490.14€ (3 609 393.52 € en 2022, 3 423 520.02 € en 2021)

Section d'investissement

- o Dépenses : 829 818.48 € (393 656.49 € en 2022, 307 061 € en 2021)
- o Recettes : 540 369.14 € (307 436.88 € en 2022, 1 010 144.72 € en 2021)

Sur l'exercice 2023 on constate un excédent de fonctionnement de 16 720.25 € (*excédent de 150 000 € en 2022*), qui s'ajoute pour constituer un excédent réel de fonctionnement de 166 720.25 €. Sur 1 469 204.88 € prévus en reversement du budget « réseau de chaleur » au budget SIRCOB, seuls 900 000 € ont finalement été versés, pour des questions de trésorerie.

Un déficit d'investissement de 289 449.34 € en 2023 et excédent 2022 reporté de 616 863.38 € expliquent l'excédent d'investissement cumulé de 327 414.04 €.

Section de fonctionnement **budget réseau de chaleur**

- Dépenses : 1 362 627.34 € (*1 190 619.69 € en 2022, 1 124 230.27 € en 2021*)
- Recettes : 1 671 577.45 € (*1 474 323.38 € en 2022, 1 280 517.89 en 2021*)

Section d'investissement

- Dépenses : 385 471.07 € (*374 463.18 € en 2022, 378 085.31 € en 2021*)
- Recettes : 370 408.22 € (*484 463.24 € en 2022, 374 463.00 € en 2021*)

Sur l'exercice 2023 on constate un excédent de fonctionnement de 308 950.11 €. L'excédent 2022 était de 240 537.03 € portant l'excédent réel d'exploitation 2023 à 549 487.14 €.

Le résultat de la section d'investissement 2023 est un déficit de 15 062.85 €.

L'excédent reporté étant de 11 018.80 € cela porte le résultat cumulé à un déficit d'investissement cumulé de 4 044.05 €.

4-2. Perspectives à moyen et long terme :

4-2-1 Etat de la dette

Le budget « SIRCOB » supporte les emprunts de l'usine, mais également l'emprunt « réseau de chaleur » remboursé respectivement par le budgets annexe « réseau de chaleur ».

Les deux emprunts de l'UVED (« rachat du turbo alternateur » et « mise aux normes 2005 ») se sont terminés en 2020.

Sous réserve de restaurer une capacité d'autofinancement, ce budget dispose donc d'une capacité d'emprunt qui sera utile pour les mises aux normes en cours (initialement prévues sans recourir à l'emprunt) et les autres projets de modernisation en cours d'étude.

Budget SIRCOB UVED

Libellé de l'emprunt	Montant emprunté	Durée du prêt	Montant remboursement annuel	Dernière échéance le
Emprunt réseau de chaleur (*)	3 400 000,00 €	12 ans	306 284,64 €	30/06/2027
TOTAUX			306 284.64 €	

(*) cet emprunt est remboursé au budget SIRCOB par le budget annexe correspondant

4-2-2 Exploitation de l'UVED :

Le marché d'exploitation se termine au 31/12/2024, et semble convenir aujourd'hui. Il sera probablement prolongé de 6 mois à 1 an pour prendre le temps de la procédure de renouvellement du marché.

Un avenant a été signé en 2022 avec SUEZ pour augmenter le GER qui n'était pas suffisant pour le maintien du site en bon état de fonctionnement, qui court sur les dernières années du contrat.

Liste des travaux complémentaires et non prévus au plan GER initial du contrat :

- Four : renforcement de la mécanique des grilles => 60 k€
- Four-Chaudière : travaux de réfractaires four, sortie four et entrée chaudière 1er parcours => 132 k€
- Chaudière : remplacements des murs d'eau engagés en 2021 et finalisés en 2022, plus surchauffeur (récupération d'énergie en sortie de chaudière) non prévu au plan GER initial => 304 k€
- Protection incendie : renforcement sur le hall déchets => 40 k€

Pour ce qui est du fonctionnement :

Un avenant avait été passé en 2022 pour modifier l'indice de révision annuelle des prix car l'indice utilisé jusqu'alors augmentait de façon trop importante (20,78 % par rapport à l'année précédente).

En 2022 également, l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières a entraîné un déficit d'exploitation de 69 750 € pour SUEZ, dont 61 591 € pour l'électricité.

Le 30/03, après négociation, SUEZ et le SIRCOB avaient arrêté un protocole transactionnel pour un montant de 49 558€, couvrant le déficit 2022, et la hausse indiciaire s'est poursuivie de façon très conséquente ; SUEZ calculait qu'ils seraient malgré cela déficitaires de 31 181 € sur l'année 2023, ce qui n'a finalement pas été, ils sont juste à l'équilibre.

Pour la partie forfaitaire exploitation imputation 611 on passe de 127 487.36€ en 2023 à 135 705.13 €.

Pour la partie proportionnelle imputation 611 on passe de 16.83€ la tonne en 2023 à 17.24€ en 2024.

Pour la partie forfaitaire gros entretien imputation 615221, on passe de 13 073.46€ en 2023 à 13 083.84€ en 2024.

Pour la partie proportionnelle gros entretien imputation 615221 on passe de 11.53€ la tonne en 2023 à 11.54€ la tonne en 2024.

Pour la partie forfaitaire exploitation imputation 611 concernant le réseau de chaleur on passe de 2 799.54€ en 2023 à 2 788.57€ en 2024.

Pour la partie forfaitaire gros entretien imputation 615221 concernant le réseau de chaleur on passe de 1 223.68€ en 2023 à 1 218.89€ en 2024.

La conjoncture du déchet est très instable, alternant les périodes de « vide de four » et de fortes demandes en incinération, mais également une augmentation du « PCI » moyen des déchets. Cela demande donc une maîtrise technique importante pour gérer les flux et les capacités du four.

Les perspectives sont très incertaines pour les prochaines années, avec notamment l'arrêt de plusieurs unités de traitement des ordures ménagères en Bretagne en suspens, la création de potentielles nouvelles unités à haut PCI (Cf. étude SYMEED 29 et Région Bretagne), et la prolongation de la fermeture temporaire de l'UVED de Rennes.

En 2023, nous avons pu continuer à augmenter les tarifs des conventions avec les privés, et diminuer le tarif « adhérents » à 74,50 € hors TGAP. Cela a entraîné une disparition de la capacité d'autofinancement.

4-2-3 Constats sur le fonctionnement du site et les investissements à venir

Le site fonctionne bien et est bien entretenu, mais quelques « point noirs » sont identifiés et devraient être rectifiés :

L'adaptation aux nouvelles normes sur les émissions de polluants atmosphériques entraîne actuellement de gros investissements sur l'usine (chiffrage annoncé DOB 2021 : probablement entre 2,5 et 4 millions d'Euros, chiffrage contractualisé avec SUEZ : 2 497 096.05€ avenant n°7)

La défense incendie ne correspond plus aux attentes des services inspecteurs des assurances, et va nécessiter de nouveaux investissements (l'incendie est le principal risque de ce type de structures, et arrive très fréquemment).

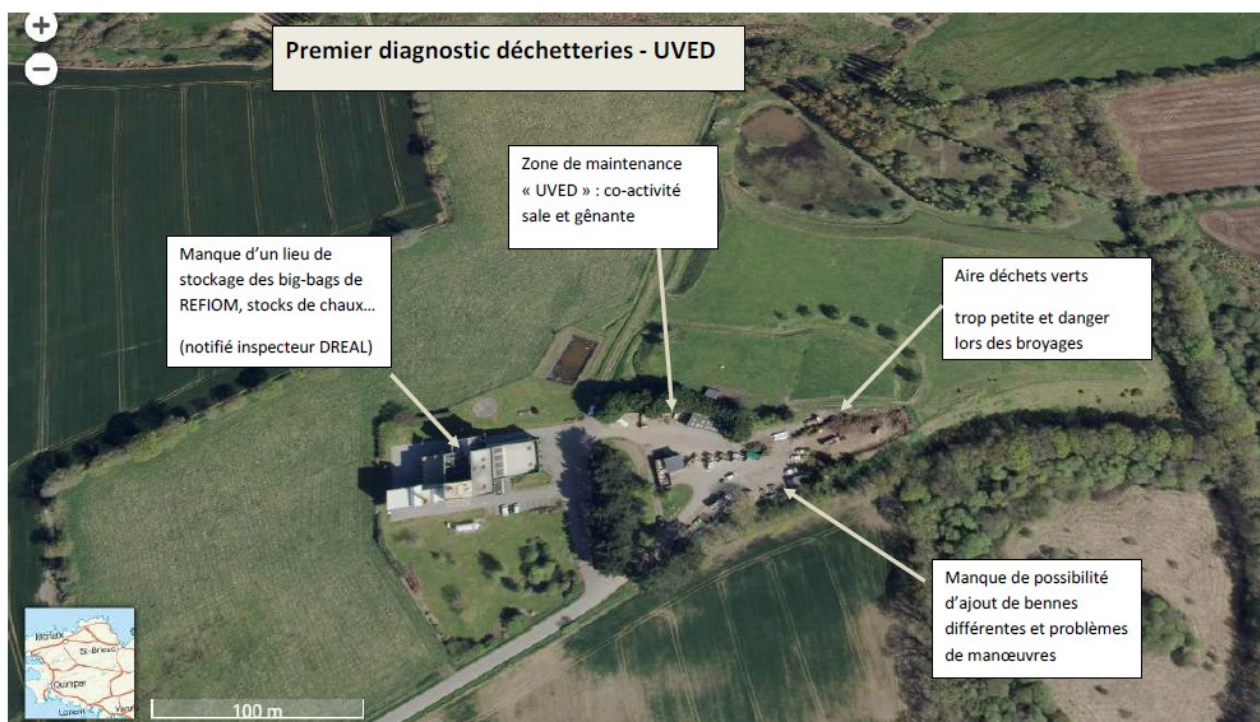
Les bigbags de REFIOM sont stockés dehors. Ce sont des produits hautement toxiques qui devraient être stockés hors des zones de giration d'engins pour éviter tout risque.

Le hangar de stockage du matériel de maintenance de l'usine est situé sur le périmètre de la déchèterie, ce qui entraîne des conflits d'usage de la zone « bas de quai ».

Enfin, l'avenir de l'UVED pourrait être suspendu au « PCI » des déchets, qui ne cesse d'augmenter. Une seconde étude a donc été réalisée pour évaluer comment modifier à la hausse le PCI acceptable par le four, afin de l'adapter à la typologie des déchets que l'on pourrait rencontrer dans 10-15 ans. Il n'y a pas de possibilité d'adaptation du four. Il faudra donc diminuer le tonnage entrant annuel, ce qui entrainera une augmentation mécanique du coût à la tonne, mais une production de chaleur identique.

Parallèlement, une étude d'optimisation des récupérations d'énergie et d'extension du réseau de chaleur a été réalisée. Elle pourrait permettre d'ajouter une serre agricole à proximité de l'UVED (36 Ha sont en cours d'acquisition pour cela) et de lancer un réseau de chaleur urbain sur la ville de Carhaix.

Le cabinet EXOCETH avait identifié un potentiel de 19 900 MWh/an d'énergie fatale sur la cheminée de l'usine actuelle. SUEZ a réalisé une étude d'opportunité technique et financière sur la captation de l'énergie fatale disponible au niveau de la cheminée, qui confirme ce potentiel, en le redescendant cependant à 15 000 Mwh/an.



Les élus ayant choisi le scénario de revamping de l'UVED actuel en décembre 2022, avec un appel à projets pour une seconde usine, les investissements à moyen terme pourraient donc être les suivants :

Pour l'usine actuelle, intégrés dans les travaux en vue du prochain contrat (consultation en cours de rédaction) :

- La mise aux normes se fait en interne par SUEZ, par avenant sur la contrat actuel : pour un montant d'environ 2,5 Millions d'Euros
- Il faudrait ajouter une plateforme mâchefers et un bâtiment REFIOM

- Prévoir les travaux de récupération des fumées, avec éventuellement du photovoltaïque pour la consommation énergétique
- Intégrer l'amortissement de l'ancien outil (sur 15 ans ? ou 20 ?) et des nouveaux travaux.
- Et tout le revamping nécessaire... le but étant de ne pas dépasser les 10 Millions d'Euros.

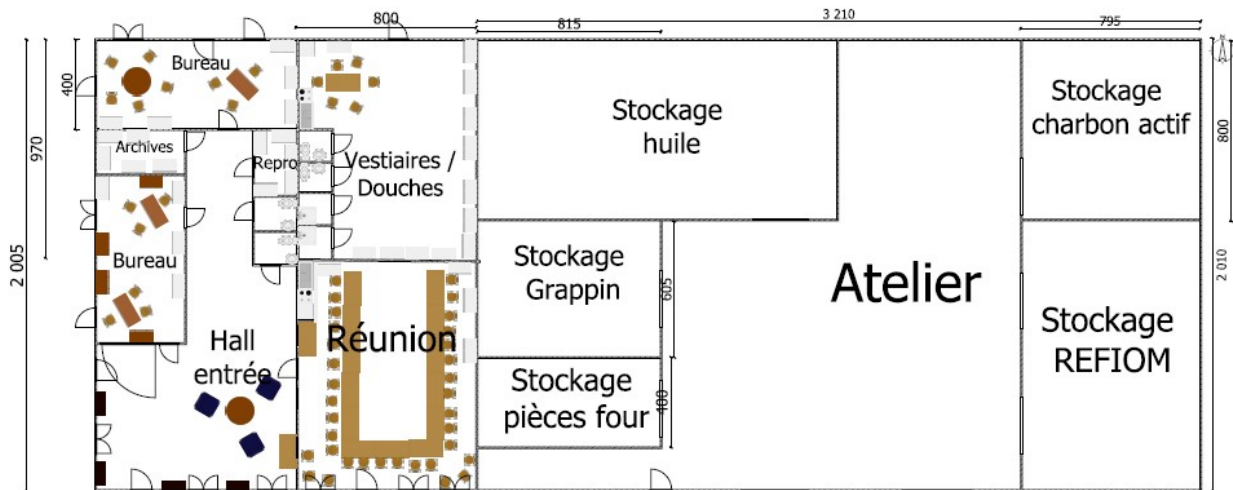
Pour l'éventuelle deuxième usine, un appel à manifestation d'intérêt lancé avant l'été pour combler les potentialités de consommation du territoire :

- L'objectif (reste un objectif, pas une obligation) est la saturation des besoins de chaleur du territoire, avec comme besoins supplémentaires identifiés (estimations) : Sodiaal : 75 000 Mwh/an ; Armor semences : 75 000 Mwh ; réseau de chaleur urbain : 15 000 Mwh. Il faut contacter ces porteurs de projets, et donner leur contact dans l'appel à projets.
- Vu l'incertitude à long terme sur l'évolution des quantités et typologie de déchets, nous sommes ouverts à un four CSR, Ou simplement déchets hauts PCI, voire complément biomasse si besoin.
- Question du porteur du projet : pas d'idée préconçue sur le montage juridique
- Objectif financier : si possible obtenir, en compensation d'une part au capital, ou de la mise à disposition des terrains voire de l'extension du périmètre ICPE, la valeur annuelle de l'amortissement de l'ancien UVED.

Les conditions financières et de durée du futur marché d'exploitation de l'UVED actuelle à partir de mi 2025 prendraient donc en compte ces investissements nécessaires et rendus possibles par notre capacité d'autofinancement et la fin des emprunts en cours sur l'UVED.

Enfin, le SIRCOB n'étant que locataire de ses bureaux actuels (6500 €/an, soit 97 500 € en 15 ans), il pourrait en profiter pour investir la même somme annuelle pour faire ses bureaux sur le site de Kervoazou.

Cela pourrait aussi se faire dans la maison incluse dans les terres qui entourent l'UVED, en cours d'acquisition (pour 606 000 € au total) pour accueillir un projet de serres chauffées à partir de la récupération de la chaleur des fumées.



4-3. Exercice 2024

4-3-1. Dépenses

La structure des coûts de l'incinération :

Il est intéressant de voir les coûts fixes et variables qui s'appliquent à chaque tonne de déchets entrant sur l'UVED de Carhaix :

Le « cout de traitement à la tonne » est de 125,92 € tonne (contre 116,97 €/tonne en 2023 et 102.00 €/tonne en 2022), ventilé comme suit (simulation à 30 000 tonnes) :

- **TGAP : 14 €/t**
- Autres **taxes** (notamment foncière) : **3.34 €/t** (total forfaitaire de 100 307)
- **Analyses** surveillance rejets : **1.50 €/t** (total forfaitaire de 45 000 €)
- Transport et traitement **mâchefers** : **12.25 €/t** (coût de 56.45€ la tonne de mâchefers et 25.10% de mâchefers)
- Transport et traitement **REFIOMS** : **6.54 €/t** (coût de 196.25€ la tonne de refiom)
- **Forfait** payé à **l'exploitant** : **54.28 €/t** (total forfait : 1 628 461.56 €/an) contre 1 529 848 € donc 50.99 €/t en 2023.
- **Part variable** payée à la tonne à **l'exploitant** : **17,24€/t** (contre 9,49 €/t en 2022 et 16.83 €/t en 2023)
- **GER part forfaitaire** : **5,23 €/t** (total forfait : 157 006.08 €/an contre 156 881 € soit 5,22 €/t en 2023).
- **GER variable à la tonne** : **11,54** (contre 10,50 €/t en 2022 et 11.53 €/t en 2023)

Cela ne tient pas compte des emprunts éventuels et investissements divers, ni des autres frais de structure du SIRCOB, mais uniquement les coûts directs de l'incinération.

Les propositions pourraient être celles-ci :

Fonctionnement : Hausse de 1 €/t de la TGAP = 30 000 € de dépenses en plus.

Les révisions indiciaires continuent à faire augmenter le GER, et les coûts de fonctionnement.

Les investissements à court terme :

- Acquisition des terres alentour : 603 067 €
- Mise aux normes Dénox + analyseurs supplémentaires + incendie = 2,5 Millions €

4-3-2. Recettes

Traitement des ordures ménagères à la tonne :

Plusieurs contrats avec des industriels ou des syndicats voisins ont été négociés avec des tarifs à la hausse, l'objectif de ne plus contractualiser en dessous du tarif « adhérents » avec les non-adhérents a été atteint.

Les conventions avec les industriels ont cependant été sérieusement restreintes à cause du PCI trop élevé des déchets apportés, et les déchets de Rennes Métropole ont comblé les besoins.

Stabilisation(après une forte augmentation) des recettes liées à la valorisation énergétique du réseau de chaleur à l'usine SODIAAL : les perspectives sont bonnes, malgré une année 2023 en demi-teinte à cause d'un arrêt long de l'usine Sodiaal qui a empêché d'atteindre le seuil minimal contractuel, après trois années d'atteinte des 43 000 Mwh de consommation prévus au contrat. La révision de prix au 1^{er} janvier 2024 nous donne un tarif à 35.27 €/Mwh (moins 1.68€ par rapport à 2023)

La recette vapeur pourrait atteindre 1,575 millions d'euros, soit 52 €/tonne entrante, dont 1 million reversé au budget général une fois les dépenses « réseau de chaleur » payées, soit 33 € la tonne entrante.

Après une diminution de 10 €/tonne du tarif en 2023, proposition de viser une augmentation des tarifs hors TGAP pour 2024 afin de retrouver une CAF qui permettra d'emprunter sans inquiéter les banques.

Tarifs des autres UVED du Finistère :

4. Finistère

Prix d'entrée des déchets dans les UVE en €/t TGAP comprise

	OMR		Incinérables		Refus de tri		DAE		OMR Collectivités extérieures	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Sidepaq									111,5	118,4
Sircob	87,5		87,5		87,5		120		100,5	105
Sotraval	104.4	109.8	116	136	145	145	146	153,4	X	X
Valcor	108*	115*	108*	115*	108*	115*	159,5	164,9	111,5	118

→ VIGILANCE : il est difficile de comparer ces tarifs entre eux car chaque structure a ses spécificités : amortissement, autofinancement, loyer...

* Tarif "adhérent" du Valcor déduit d'un coût estimé de la mutualisation du transport à 30 €/t

4.4. Conclusion pour le budget de l'usine d'incinération

Il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur quelques grands principes essentiels :

- Viser autant que possible la stabilité du coût du traitement des ordures ménagères pour les collectivités membres, ou au moins une hausse qui ne dépasse pas l'inflation
- Conserver une gestion rigoureuse
- Préparer la poursuite d'exploitation de l'UVED en anticipant les investissements nécessaires à l'horizon 2024

Point de vigilance : l'UVED n'est pas amorti et sa valeur nette comptable est aujourd'hui de 12,5 millions d'€

Il est évoqué la possibilité de se faire accompagner par un bureau d'études pour le suivi et le contrôle de l'exploitant qui sera choisi pour l'exploitation de l'UVED.

Les services du SIRCOB ont déjà commencés à se renseigner auprès du SGC pour comprendre le décalage existant entre nos résultats et la trésorerie réelle. La réponse déjà obtenue du SGC sera transférée à tous par mail.

5 Le contexte budgétaire pour les déchèteries

5-1. Exercice 2023

5-1-1. Bilan global des déchèteries

Tonnage collecté sur l'ensemble des déchèteries : 15 426.27 T (hors eco DDS et ECOMAISON) (15 073.54 T en 2022, 17 193 T en 2021, 14 737,31 T en 2020, 13 747 T en 2019)

- 3 612.58 T pour Carhaix (6 347.46 T en 2022)
- 4 940.08 T pour Châteauneuf (4 715.64 T en 2022)
- 1 530.21 T pour Coray (1 433.48 T en 2022)
- 3 157.07 T pour Locmaria Berrien (2 148.48 T en 2022)
- 391.77 T pour Scignac (428.49 T en 2022)

Les investissements réalisés en 2023 :

- Travaux de rénovation terminés– mise aux normes des déchèteries de Carhaix, Locmaria, Scignac.

5-1-2. Les résultats financiers de l'exercice 2023 des déchèteries

Section de fonctionnement

- Dépenses : 1 476 866.80 € (1 753 123.97 € en 2022, 1 545 735.78 € en 2021)
- Recettes : 1 525 780.20 € (1 783 067.69 € en 2022, 1 564 721.63 € en 2021)

Section d'investissement

- Dépenses : 1 038 881.78 € (404 949.52 € en 2022, 60 205.47 € en 2021)
- Recettes : 1 327 779.60 € (63 828.03 € en 2022, 74 233.83 € en 2021)

Pas de report d'excédent de fonctionnement de 2022 ce qui donne un excédent de fonctionnement cumulé de 48 913.40 €.

En Investissement, on constate en 2023 un excédent de 288 897.82 €. Le déficit 2022 était de 341 140.93 €, le résultat réel d'investissement est donc déficitaire de 52 243.11 €. Ce déficit s'explique par la subvention non reçue concernant la déchèterie de CARHAIX.

5-2. Les perspectives à moyen et long terme :

5-2-1 Etat de la dette

Budget Déchèteries

Libellé de l'emprunt	Montant emprunté	Durée du prêt	Montant remboursement annuel	du	Dernière échéance le
Construction déchèterie CHATEAUNEUF-DU-FAOU	600 000,00 €	30 ans	35 622.42 €		01/12/2048
Construction déchèterie CORAY	303 550,00 €	20 ans	22 999,28 €		15/06/2031
Rénovation déchèterie CARHAIX	284 548.00 €	25 ans	20 696.75 €		01/07/2048
Rénovation déchèterie CARHAIX	447496.00 €	25 ans	27 880.48 €		01/10/2048
Rénovations déchèteries LOCMARIA et SCRIGNAC	160 743.00 €	25 ans	11 691.73 €		01/07/2048
Rénovations déchèteries LOCMARIA et SCRIGNAC	252 794.00 €	25 ans	15 749.92 €		01/10/2048
TOTAUX			134 640.58 €		

Capital restant dû : 150 069.60 € pour Coray et 505 000 € pour Châteauneuf-du-Faou
 732 044 € pour Carhaix et 413 537€ pour Locmaria et Scrignac

5-2-2 Exploitation des déchèteries :

L'exploitation des déchèteries du SIRCOB se fait en régie pour le haut de quai, et par contrats sur les bennes, transport et traitement.

L'équipe de 6 personnes est tout juste suffisante pour les 5 déchèteries, notamment lors de congés, d'arrêts maladies, et tous les lundis et samedis, jours de forte affluence durant lesquels toutes les déchèteries sont ouvertes en même temps. D'autant que depuis février 2023 un des gardiens est passé responsable technique à mi temps. Deux agents ont été embauchés en complément sur 2023 deux CDD à mi temps.

Les recrutements en CDD permettent aux gardiens d'être deux lors des jours d'affluence, à Carhaix, et plus sécurisant également à Châteauneuf-du-Faou.

A noter : plusieurs gardiens en maladie ou mi temps thérapeutiques, ce qui impacte les finances (coût de fonctionnement pour remplacement).

5-2-3 Constats sur le fonctionnement des sites et les investissements à venir

Le fonctionnement des 5 sites était très différent, et l’harmonisation des pratiques sur les 5 déchèteries est terminée.

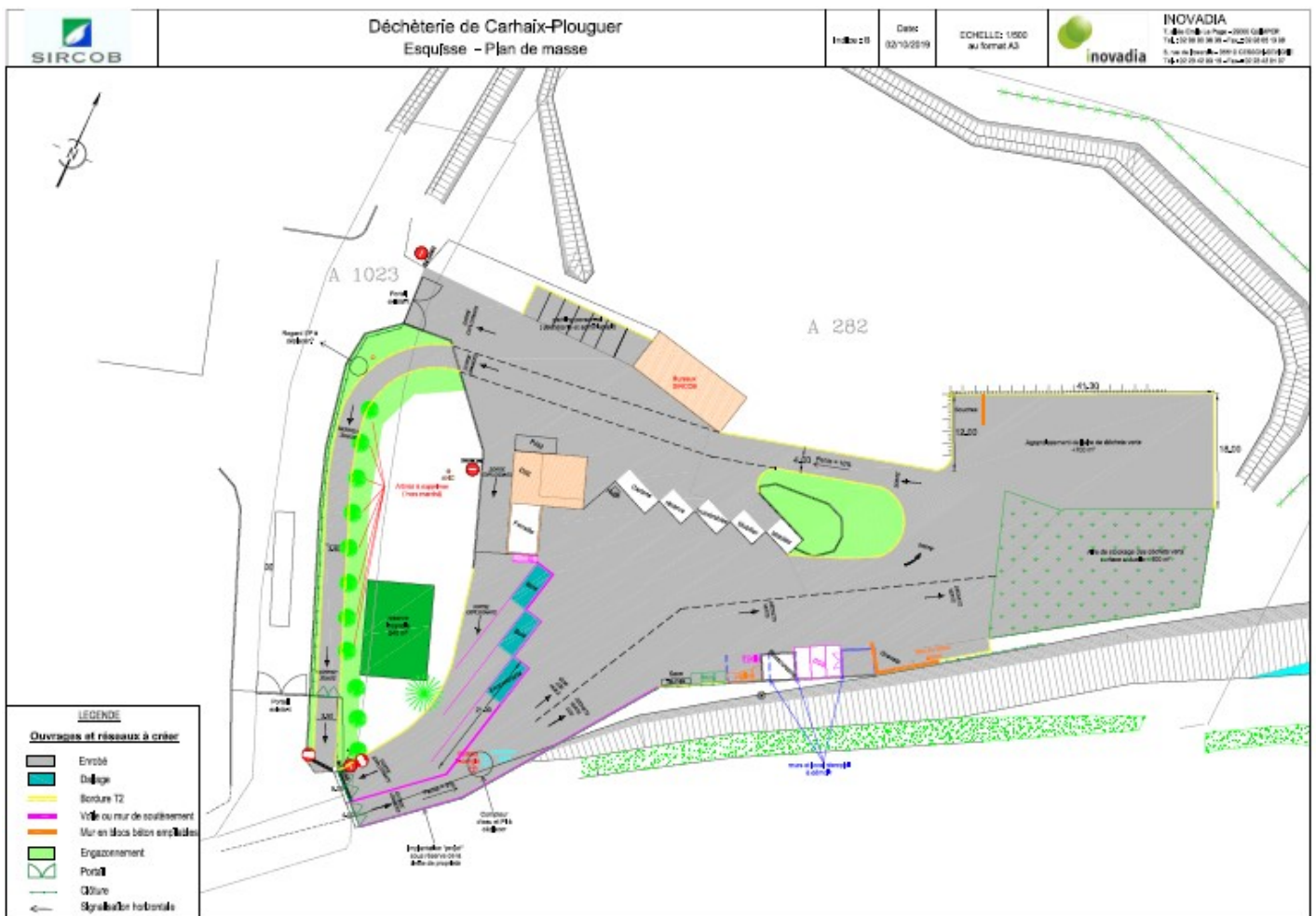
Chaque cas étant particulier, des programmes de remise aux normes, de rénovation ou d’optimisation étaient à prévoir site par site.

Les deux plus importants ont été effectués cours à Carhaix et à Locmaria, fait à minima à Scrignac, la déchèterie de Châteauneuf est neuve, et des travaux légers d’agrandissement/mise aux normes vont avoir lieu à Coray.

Carhaix :

Le site arrivait difficilement à absorber les flux de véhicules actuels, qui ont beaucoup augmenté depuis sa mise en service en 1995.

Les travaux de mise aux normes et d’optimisation sont terminés :



Locmaria :

En l'absence de benne bois et de benne mobilier, la déchèterie de Locmaria est très impactée par l'augmentation des tarifs de traitement des encombrants (+ 24 859 € de coût de fonctionnement estimés).

Ils permettront d'économiser annuellement plus de 30 000 € de coûts de fonctionnement, l'investissement sera donc rentabilisé quelques années.



Scrignac :

L'absence de garde-corps créait un risque de chute pour l'utilisateur, et faisait peser un lourd risque juridique sur le SIRCOB. Des travaux pour mettre aux normes cette déchèterie ont été réalisés, pour 70 000 € (garde-corps + barrière levante).

D'autres travaux ont été étudiés et reportés (bassin de rétention...)

La collecte séparée pour recyclage de l'électro-ménager, et la benne mobilier, y ont également été installées depuis 2022.

Coray :

Les travaux d'étanchéité de la structure sont à poursuivre, ainsi que sur la bâche incendie. Un contrôle de structure de la plateforme a été réalisé en 2022, qui s'est révélé rassurant. Nous n'arrivons pas à trouver une entreprise pour rénover la structure.

Chateauneuf :

Seules des interventions d'adaptation inhérentes à un site neuf sont à prévoir.

La remise en état naturel de l'ancien site de Tremele est toujours en cours, en régie, le dossier administratif de clôture sera effectué en 2024.

5-3. Exercice 2024

5-2-1. Dépenses

Les propositions pourraient être celles-ci :

Les investissements :

- Suite des travaux de mise aux normes de la déchèterie de Coray
- Contrôle d'accès en déchèteries

Fonctionnement :

Augmentation des coûts de traitement pour les encombrants, arrivée potentielle de nouvelles REP (bâtiment, jardin, jouets, sports...).

5-2-2. Recettes

Refacturation des coûts de fonctionnement et d'investissement (amortissements) aux collectivités adhérentes en fonction des dépenses de chaque site.

5-3. Conclusion pour le budget des déchèteries

Il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur quelques grands principes essentiels :

- Finir les travaux de conformité sur la déchèterie de de Coray
- Conserver une gestion rigoureuse et étudier les différentes filières de traitement des déchets pour minimiser les augmentations de coût.

6. Le contexte budgétaire du centre de tri

6-1. Exercice 2023

6-1-1. Bilan global du Centre de Tri

Tonnage adhérents traité en 2023 : 2 617.94 T

(2 708.08 T en 2022, 2 459.72 T en 2021, 2 286.98 T en 2020) dont :

Bilan des réceptions par produit (hors verre)

Produits	T / an 2022	T / an 2023	ECART T	%
MULTI	2 012,54	1963,28	-49,26	-2,48 %
JMR	105,62	75,12	-30,50	-28,88 %
EMR	589,94	579,54	-10,40	-1,77 %
Bilan global	2 708,10	2617,94	-90,16	-3,33 %

Le tonnage global 2023 des adhérents diminue par rapport à 2022, qui était une année de forte augmentation grâce à l'extension des consignes de tri (tonnages estimés à l'époque : 2 732 tonnes/an).

A noter la très forte baisse des journaux-magazines-revues qui se poursuit... et un taux de refus reste bas (10,94%) pour un passage à l'extension des consignes de tri.

Les coûts d'exploitation du contrat avec les Ateliers Protégés Fouesnantais sont de deux ordres :

- Une « part fixe » répartie entre les collectivités en fonction du nombre d'habitants (560 178.95€ au 1^{er} janvier 2024)
- Une part variable à la tonne traitée, différente selon les matériaux (231,71 € sur le multimatériaux, 69.96 € sur les cartons et papiers, dans le nouveau contrat).

Les ateliers protégés Fouesnantais annonçaient un résultat déficitaire d'environ 130 000 € sur 2022 malgré l'application d'une révision indiciaire en juillet 2022.

En effet, en 2022, Ecotri observait une forte augmentation des coûts d'énergie sur leur contrat : 780 € le Mwh contre 109 € /Mwh l'année précédente, chez EDF, et ce malgré le recours à un courtier en énergie.

Ils renégocient actuellement leur contrat et visent 230 €/Mwh pour l'année 2024.

Les recettes des ventes de produits et les soutiens financiers des éco-organismes sont perçus directement par les collectivités, le SIRCOB n'a que peu d'informations à ce sujet. Les prix de reprises étaient bons en 2022 et ont sérieusement baissé en 2023.

Les investissements

- Etude de reconversion du site : achevée, montre l'absence de pertinence de l'arrêt du site avant 2029, va être remise à jour pour rediscuter avec CITEO de l'option prolongation de l'agrément après 2025.

6-1-2. Les résultats financiers de l'exercice 2023 du Centre de Tri

Section de fonctionnement

- Dépenses : 1 152 047.95 € (*1 049 980.45 € en 2022, 853 422 41 € en 2021*)
- Recettes : 1 409 188.95 € (*1 064 636.70 € en 2022, 934 381.93 € en 2021*)

Section d'investissement

- Dépenses : 66 247.64 € (*73 975.32 € en 2022, 81 698.44 € en 2021*)
- Recettes : 48 769.26 € (*0.00€ en 2022, 0.00 € en 2021*)

Sur l'exercice 2023 on constate un excédent de fonctionnement de 92 487.23, auquel s'ajoute l'excédent 2022 de 164 653.77 €, soit un excédent total 257 141.00 €, qui servira à payer les études de reconversion et la reconversion du site.

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 66 247.64 € en 2023. L'excédent d'investissement reporté était de 48 769.26 € ce qui nous donne un déficit cumulé de 17 478.38 €.

Point de vigilance : le centre de tri n'est pas amorti et sa valeur nette comptable est aujourd'hui de 2,4 millions d'€

6-2. Perspectives à moyen et long terme :

6-2-1 Etat de la dette

Budget Centre de tri

Libellé de l'emprunt	Montant emprunté	Durée du prêt	Montant remboursement annuel	du	Dernière échéance le
Vestiaires	50 000,00	15 ans	1 911.69 €		15/05/2024
Modernisation et extension centre de tri	900 000,00	15 ans	75 782.75 €		19/09/2029
Annuité totale			77 694.44 €		

Capital restant dû : 412 216.53 €

6-2-2 Exploitation du Centre de tri :

Le contrat d'exploitation se terminait au 31/12/2019, il a été prolongé de façon expresse en 2020, pour laisser place à un nouveau contrat par « marché global de performance » de 2021 (année de travaux, nouveaux tarifs à partir de 2022) à 2026 (CITEO a agréé le centre en extension des consignes de tri jusqu'au 31/12/2025, avec une année supplémentaire possible en fonction des résultats de l'étude de reconversion du site).

L'exploitation en extension des consignes de tri se passe bien (20 salariés des APF sur site, dont 18 travailleurs reconnus handicapés).

La qualité du tri (faible nombre d'erreurs de tri dans les matériaux au sortir du centre) était l'une des meilleures au niveau national, elle reste très bonne malgré les nouvelles machines.

6-2-3 Constats sur le fonctionnement du site et les investissements à venir

Le site a été mis aux normes pour correspondre aux nouveaux standards « d'extension des consignes de tri » appelées « flux développement ».

Cependant CITEO et l'ADEME, dans leur politique/stratégie nationale, ont décidé la fermeture de tous les centres de tri de moins de 30 000 tonnes et sur un bassin de vie de moins de 500 000 habitants.

Ils estiment donc que le centre de Glomel doit fermer, ou du moins présenter un « plan de transition » avant fermeture ou reconversion, qui doit intervenir au plus tard au 31/12/2025.

Le coût des travaux (environ 1,5 millions d'Euros) a été supporté par les APF, via l'appel d'offres de conception-réalisation-exploitation-maintenance pour la mise aux normes de ce site.

Parallèlement, l'allongement du délai de reconversion est toujours en cours de négociation avec CITEO pour amener le plus grand nombre possible de personnel à la retraite.

6-3. Exercice 2024

6-3-1. Dépenses

Les propositions pourraient être celles-ci :

- Pas de nouveaux investissements en 2024
- Avenant pour absorber le coût de l'énergie 2024 : **ECOTRI sollicite le SIRCOB pour basculer une partie du GER en charges de fonctionnement.**

6-3-2. Recettes

Refacturation des coûts de fonctionnement et d'investissement aux collectivités adhérentes en fonction des apports de chaque collectivité

6-4. Conclusion pour le budget et l'avenir du centre de tri

Il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur quelques grands principes essentiels :

Choix de la stratégie sur le devenir du centre de tri suite aux études menées : mise à jour de l'étude de reconversion. Installation d'une verrière sur la porte extérieure (8000€).

La fin de l'étude sur la mutualisation de la collecte du tri devrait aboutir sur un choix d'organisation courant 2024.

Tableaux récapitulatifs des coûts facturés par le SIRCOB à ses collectivités adhérentes :

(attention : les coûts « UVED » et « déchèteries » sont des coûts « nets », le SIRCOB payant les dépenses et percevant les recettes, alors que les coûts « centre de tri » sont des coûts bruts, le SIRCOB payant les dépenses et chaque collectivité percevant les recettes.)

Evolution du coût des installations du SIRCOB

SIRCOB		2017	évolution	2018	évolution	2019	évolution	2020	évolution	2021	évolution	2022	évolution	2023	évolution	évolution /6 ans	évolution moyenne/ an/6 ans
Centre de tri	Coût	713 117.40	44.97%	729 423.28	2.29%	751 159.92	2.98%	778 185.34	3.60%	815 006.32	4.73%	997 134.23	22.35%	1 132 035.18	13.53%	65.68%	13.14%
	Tonnages	2 692.90	0.56%	2 660.30	-1.21%	2 645.72	-0.55%	2 286.98	-13.56%	2 508.16	9.67%	3 009.39	19.98%	2 894.44	-3.82%	-6.34%	-1.27%
	Coût/tonne	264.81	44.16%	274.19	3.54%	283.92	3.55%	340.27	19.85%	324.94	-4.50%	331.34	1.97%	391.11	18.04%	76.89%	15.38%
Déchèteries	Coût	969 955.26	-4.38%	1 015 685.04	4.71%	1 073 591.79	5.70%	1 190 044.13	10.85%	1 338 734.86	12.49%	1 492 435.90	11.48%	1 339 673.50	-10.24%	31.97%	6.39%
	Tonnages	14 445.98	-5.70%	16 106.85	11.50%	13 668.68	-15.14%	14 200.47	3.89%	17 212.42	21.21%	15 073.54	-12.43%	14 675.45	-2.64%	12.36%	2.47%
	Coût/tonne	67.14	1.40%	63.06	-0.06	78.54	24.56%	83.80	6.70%	77.78	-7.19%	99.01	27.30%	91.29	-7.80%	17.45%	3.49%
UVED	Coût	1 341 990.12	2.05%	1 362 385.25	1.52%	1 277 273.26	-6.25%	1 302 582.44	1.98%	1 511 688.98	16.05%	1 318 782.51	-12.76%	1 184 945.13	-10.15%	14.95%	2.99%
	Tonnages	13 646.43	2.05%	13 853.83	1.52%	13 622.80	-1.67%	13 931.36	2.27%	15 829.20	13.62%	13 666.14	-13.67%	13 542.23	-0.91%	18.37%	3.67%
	Coût/tonne	98.34	0.00%	98.34	0.00%	93.76	-4.66%	93.50	-0.28%	95.50	2.14%	96.50	1.05%	87.50	-9.33%	-2.89%	-0.58%
TOTAL	Coût	3 025 062.79	7.22%	3 107 493.57	2.72%	3 102 024.97	-0.18%	3 270 811.91	5.44%	3 665 430.16	12.06%	3 808 352.64	3.90%	3 656 653.81	3.90%	29.91%	5.98%
	Tonnages	30 785.31	-1.86%	32 620.98	5.96%	29 937.19	-8.23%	30 418.81	1.61%	35 549.78	16.87%	31 749.07	-10.69%	31 112.12	-10.69%	13.33%	2.67%
	Coût/tonne	98.26	9.25%	95.26	-3.06%	103.62	8.77%	107.53	3.77%	103.11	-4.11%	119.95	16.34%	117.53	16.34%	14.64%	2.93%

POHER COMMUNAUTE

POHER COMMUNAUTE		2017	évolution	2018	évolution	2019	évolution	2020	évolution	2021	évolution	2022	évolution	2023	évolution	évolution /6 ans	évolution moyenne/ an/6 ans
Centre de tri	Coût	202 982.97	36.93%	208 503.53	2.72%	210 511.61	0.96%	216 952.42	3.06%	229 040.64	5.57%	296 044.00	29.25%	336 311.62	13.60%	54.51%	10.90%
	Tonnages	834.02	-3.60%	822.40	-1.39%	818.64	-0.46%	686.96	-16.09%	799.50	16.38%	984.54	23.14%	899.13	-8.68%	-7.59%	-1.52%
	Coût/tonne	243.38	42.04%	253.53	4.17%	257.15	1.43%	315.82	22.81%	286.48	-9.29%	300.69	4.96%	374.04	24.39%	67.20%	13.44%
Déchèteries	Coût	373 006.20	-4.61%	411 686.06	10.37%	426 768.45	3.66%	470 802.32	10.32%	549 232.74	16.66%	619 057.47	12.71%	468 004.81	-24.40%	40.46%	8.09%
	Tonnages	6 085.15	-10.08%	7 581.02	24.58%	6 492.83	-14.35%	6 240.00	-3.89%	7 806.98	25.11%	6 648.24	-14.84%	3 966.33	-40.34%	15.36%	3.07%
	Coût/tonne	61.30	6.09%	54.30	-11.41%	65.73	21.04%	75.45	14.79%	70.35	-6.76%	93.12	32.36%	117.99	26.72%	21.76%	4.35%
UVED	Coût	417 023.26	0.74%	424 209.45	1.72%	401 175.60	-5.43%	405 607.49	1.10%	475 532.47	17.24%	411 802.17	-13.40%	367 306.63	-10.81%	14.88%	2.98%
	Tonnages	4 240.63	0.74%	4 313.70	1.72%	4 278.75	-0.81%	4 338.05	1.39%	4 979.40	14.78%	4 267.38	-14.30%	4 197.79	-1.63%	18.29%	3.66%
	Coût/tonne	98.34	0.00%	98.34	0.00%	93.76	-4.66%	93.50	-0.28%	95.50	2.14%	96.50	1.05%	87.50	-9.33%	-2.89%	-0.58%
TOTAL	Coût	993 012.43	4.18%	1 044 399.04	5.17%	1 038 455.65	-0.57%	1 093 362.23	5.29%	1 253 805.86	14.67%	1 326 903.64	5.83%	1 171 623.06	5.83%	31.54%	6.31%
	Tonnages	11 159.80	-5.76%	12 717.12	13.95%	11 590.22	-8.86%	11 265.01	-2.81%	13 585.87	20.60%	11 900.16	-12.41%	9 063.25	-12.41%	14.73%	2.95%
	Coût/tonne	88.98	10.55%	82.13	-7.70%	89.60	9.10%	97.06	8.33%	92.29	-4.92%	111.50	20.82%	129.27	20.82%	14.65%	2.93%

CCKB

CCKB		2017	évolution	2018	évolution	2019	évolution	2020	évolution	2021	évolution	2022	évolution	2023	évolution	évolution /6 ans	évolution moyenne/ an/5 ans
Centre de tri	Coût	231 936.23	38.40%	236 779.58	2.09%	249 541.39	5.39%	254 554.14	2.01%	261 558.09	2.75%	321 973.50	23.10%	367 339.75	14.09%	56.08%	14.02%
	Tonnages	899.82	0.38%	907.24	0.82%	901.90	-0.59%	713.50	-20.89%	752.40	5.45%	977.73	29.95%	982.45	0.48%	-16.06%	-4.02%
	Coût/tonne	257.76	37.87%	260.99	1.25%	276.68	6.01%	356.77	28.94%	347.63	-2.56%	329.31	-5.27%	373.90	13.54%	85.95%	17.19%
Déchèteries	Coût													47 373.11			
	Tonnages													374.24			
	Coût/tonne													126.59			
UVED	Coût	413 361.67	0.50%	410 459.85	-0.70%	385 381.26	-6.11%	404 755.05	5.03%	448 456.54	10.80%	402 939.61	-10.15%	356 316.63	-11.57%	9.04%	2.26%
	Tonnages	4 203.39	0.50%	4 173.89	-0.70%	4 110.30	-1.52%	4 328.93	5.32%	4 695.88	8.48%	4 175.54	-11.08%	4 072.19	-2.48%	12.28%	3.07%
	Coût/tonne	98.34	0.00%	98.34	0.00%	93.76	-4.66%	93.50	-0.28%	95.50	2.14%	96.50	1.05%	87.50	-9.33%	-2.89%	-0.58%
TOTAL	Coût	645 297.90	11.47%	647 239.43	0.30%	634 922.65	-1.90%	659 309.19	3.84%	710 014.63	7.69%	724 913.11	2.10%	723 656.38	2.10%	22.65%	5.66%
	Tonnages	5 103.21	0.48%	5 081.13	-0.43%	5 012.20	-1.36%	5 042.43	0.60%	5 448.28	8.05%	5 153.27	-5.41%	5 054.64	-5.41%	7.28%	1.82%
	Coût/tonne	126.45	10.94%	127.38	0.74%	126.68	-0.55%	130.75	3.22%	130.32	-0.33%	140.67	7.94%	143.17	7.94%	14.33%	2.87%



CCHC		2017	évolution	2018	évolution	2019	évolution	2020	évolution	2021	évolution	2022	évolution	2023	évolution	évolution /6 ans	évolution moyenne/ an/5 ans
Centre de tri	Coût	178 945.29	43.11%	183 057.06	2.30%	190 161.57	3.88%	200 353.47	5.36%	215 405.71	7.51%	251 776.78	16.88%	282 889.00	12.36%	72.27%	18.07%
	Tonnages	643.68	-1.64%	636.58	-1.10%	639.08	0.39%	636.80	-0.36%	634.98	-0.29%	724.70	14.13%	693.63	-4.29%	-2.97%	-0.74%
	Coût/tonne	278.00	45.50%	287.56	3.44%	297.56	3.47%	314.63	5.74%	339.23	7.82%	347.42	2.41%	407.84	17.39%	77.55%	15.51%
Déchèteries	Coût	385 203.07	0.28%	377 529.39	-1.99%	437 718.34	15.94%	461 847.80	5.51%	510 023.67	10.43%	562 890.99	10.37%	566 904.39	0.71%	32.77%	8.19%
	Tonnages	6 045.06	-0.23%	5 965.84	-1.31%	4 935.75	-17.27%	5 512.67	11.69%	6 728.36	22.05%	6 149.12	-8.61%	6 933.57	12.76%	11.05%	2.76%
	Coût/tonne	63.72	0.51%	63.28	-0.69%	88.68	40.14%	83.78	-5.53%	75.80	-9.52%	91.54	20.76%	81.76	-10.68%	19.56%	3.91%
UVED	Coût	326 831.12	-5.51%	339 540.39	3.89%	322 739.92	-4.95%	322 598.94	-0.04%	380 473.91	17.94%	326 534.77	-14.18%	297 032.75	-9.03%	10.00%	2.50%
	Tonnages	3 323.48	-5.51%	3 452.72	3.89%	3 442.19	-0.30%	3 450.26	0.23%	3 984.02	15.47%	3 383.78	-15.07%	3 394.66	0.32%	13.27%	3.32%
	Coût/tonne	98.34	0.00%	98.34	0.00%	93.76	-4.66%	93.50	-0.28%	95.50	2.14%	96.50	1.05%	87.50	-9.33%	-2.89%	-0.58%
TOTAL	Coût	890 979.48	4.20%	900 126.84	1.03%	950 619.84	5.61%	984 800.21	3.60%	1 105 903.29	12.30%	1 141 202.54	3.19%	1 146 826.14	3.19%	29.34%	7.33%
	Tonnages	10 012.22	-2.13%	10 055.14	0.43%	9 017.02	-10.32%	9 599.73	6.46%	11 347.36	18.20%	10 257.60	-9.60%	11 021.86	-9.60%	10.92%	2.73%
	Coût/tonne	88.99	6.47%	89.52	0.60%	105.43	17.77%	102.59	-2.69%	97.46	-5.00%	111.25	14.15%	104.05	14.15%	16.61%	3.32%

MONTS D'ARREE		2017	évolution	2018	évolution	2019	évolution	2020	évolution	2021	évolution	2022	évolution	2023	évolution	évolution /6 ans	évolution moyenne/ an/5 ans
Centre de tri	Coût	99 252.91	94.40%	101 083.11	1.84%	100 945.35	-0.14%	106 325.30	5.33%	109 001.88	2.52%	127 339.95	16.82%	145 494.81	14.26%	113.49%	28.37%
	Tonnages	315.38	20.42%	294.08	-6.75%	286.10	-2.71%	249.72	-12.72%	321.28	28.66%	322.42	0.35%	319.23	-0.99%	22.67%	5.67%
	Coût/tonne	314.71	61.43%	343.73	9.22%	352.83	2.65%	425.78	20.67%	339.27	-20.32%	394.95	16.41%	455.77	15.40%	74.03%	14.81%
Déchèteries	Coût	211 745.99	-11.50%	226 469.59	6.95%	209 105.00	-7.67%	257 394.01	23.09%	279 478.44	8.58%	310 487.44	11.10%	257 391.19	-17.10%	16.80%	4.20%
	Tonnages	2 315.77	-7.09%	2 559.99	10.55%	2 240.10	-12.50%	2 447.80	9.27%	2 677.09	9.37%	2 276.18	-14.98%	3 401.31	49.43%	7.40%	1.85%
	Coût/tonne	91.44	-4.75%	88.46	-3.25%	93.35	5.52%	105.15	12.65%	104.40	-0.72%	136.41	30.66%	75.67	-44.52%	8.75%	1.75%
UVED	Coût	184 774.07	28.34%	188 175.56	1.84%	167 976.48	-10.73%	169 620.97	0.98%	207 226.06	22.17%	177 505.96	-14.34%	164 289.13	-7.45%	43.93%	10.98%
	Tonnages	1 878.93	28.34%	1 913.52	1.84%	1 791.56	-6.37%	1 814.13	1.26%	2 169.91	19.61%	1 839.44	-15.23%	1 877.59	2.07%	48.21%	12.05%
	Coût/tonne	98.34	0.00%	98.34	0.00%	93.76	-4.66%	93.50	-0.28%	95.50	2.14%	96.50	1.05%	87.50	-9.33%	-2.89%	-0.58%
TOTAL	Coût	495 772.98	14.15%	515 728.26	4.03%	478 026.83	-7.31%	533 340.27	11.57%	595 706.37	11.69%	615 333.35	3.29%	567 175.13	3.29%	37.16%	9.29%
	Tonnages	4 510.08	6.91%	4 767.59	5.71%	4 317.76	-9.44%	4 511.64	4.49%	5 168.28	14.55%	4 438.04	-14.13%	5 598.13	-14.13%	22.51%	5.63%
	Coût/tonne	109.93	6.77%	108.17	-1.59%	110.71	2.35%	118.21	6.78%	115.26	-2.50%	138.65	20.29%	101.32	20.29%	11.96%	2.39%